

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

---

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le jeudi 16 juillet 2020 à compter de 18h30 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde. **Séance tenue à huis clos considérant la situation causée par la COVID-19.**

Sont présent(e)s à l'hôtel de ville :

M. André Chenail, maire;  
M. François Barbeau, district n° 1;  
M. Robert Arcoite, district n° 6;

Sont absents :

Mme Geneviève Bourdon, district n° 2;  
Mme Véronique Thibault, district n° 3;  
M. Marcel Tremblay, district n° 4;  
Mme Sophie Provost, district n° 5;

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale

### **1 - VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 18h30, M. André Chenail, président d'assemblée, constate l'absence de quorum.

### **2 – ABSENCE DE QUORUM**

La directrice générale et secrétaire-trésorière constate l'absence de quorum à 19h00 et confirme que la séance extraordinaire de ce 16<sup>e</sup> jour de juillet 2020 ne peut avoir lieu.

---

André Chenail  
Maire

---

Amélie Latendresse  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---